Le SATEP

Ses missions d'assistance technique :

- **Conseils sur la protection des captages**, la production, le traitement et la distribution d'eau potable.
- **Aide à la rédaction des documents réglementaires** (rapport prix et qualité du service, règlement de service).
- **Appui pour la réalisation de documents techniques** (cahier d'exploitation, fiche de renseignement pour les travaux sur réseau, etc.).

Modalités d'intervention :
Définies en fonction de **l'éligibilité de la collectivité** (décret du 26/12/2007 selon le potentiel financier et la ruralité).

Convention reconductible chaque année avec les communes éligibles en régie.

Tarif : 100 €/tranche de 100 abonnés.

Le SATANC

Ses missions d'assistance technique :

- **Animation** du réseau départemental des techniciens des Services publics d'assainissement non collectif (SPANC) : organisation de rencontres techniques, lettre d'information.
- **Assistance et veille** juridique, technique et administrative.
- Appui pour la réalisation de **documents techniques** (rapport prix et qualité du service, règlement de service).

Contact MAGE
Tél. : **04 77 48 40 39**
Fax : **04 77 48 43 13**
mail : **mage@loire.fr**

CRÉATION : DIRECTION DE LA COMMUNICATION - IMPRESSION : DÉPARTEMENT DE LA LOIRE - DÉPÔT LÉGAL : 02/2016

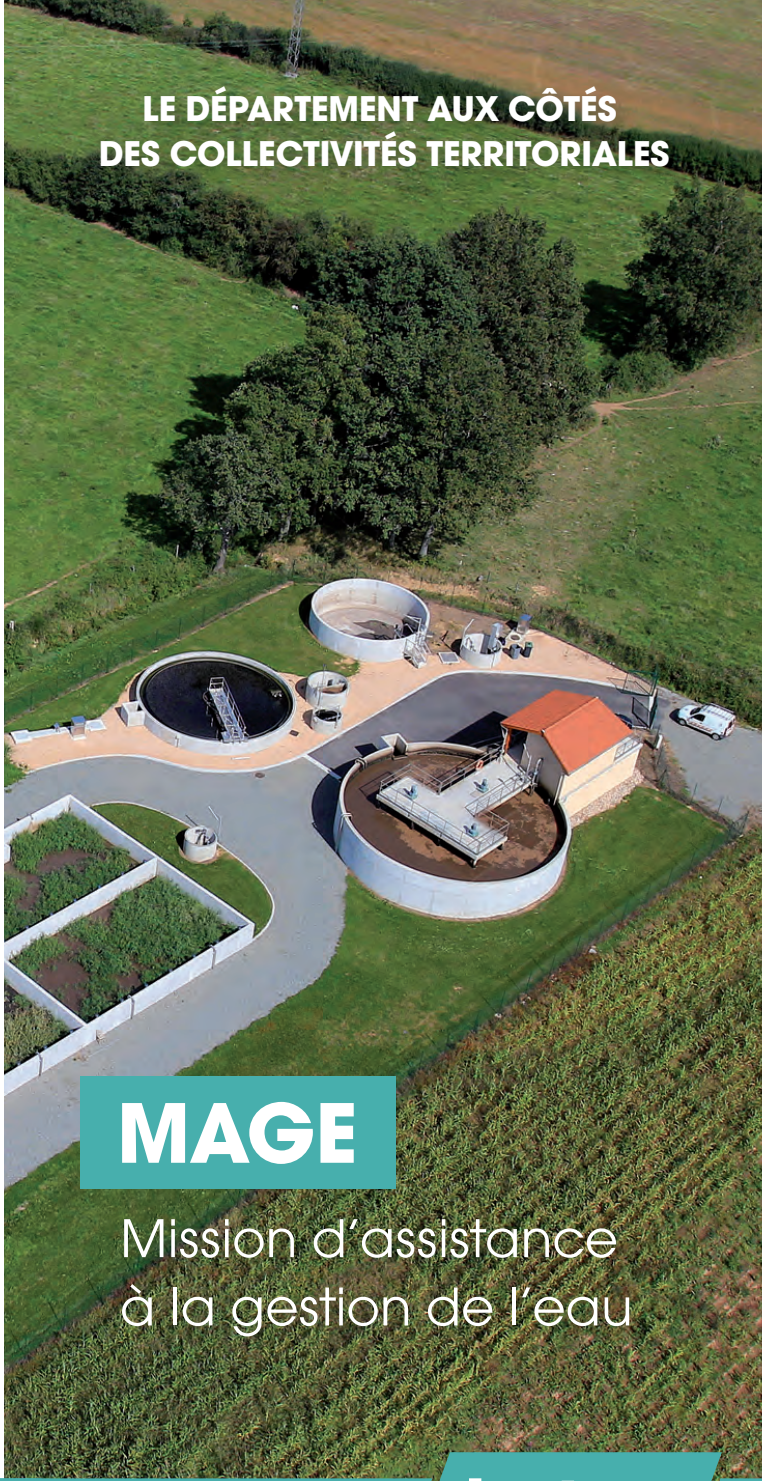

LE DÉPARTEMENT AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MAGE

Mission d'assistance à la gestion de l'eau

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA) et son décret d'application du 26 décembre 2007 ont fixé un cadre juridique et attribué aux Départements la compétence d'assistance technique dans le domaine de l'eau.

Conscient des enjeux de l'eau pour le territoire, du besoin de conseil et d'expertise technique, le Département de la Loire a créé la Mission d'assistance à la gestion de l'eau (MAGE) pour accompagner les collectivités compétentes dans ces domaines à travers 3 services d'assistance technique :

Le SATESE (exploitation des stations d'épuration).

Le SATEP (eau potable).

Le SATANC (assainissement non collectif).

Composée d'une équipe de 10 personnes, la MAGE travaille **en collaboration avec les différents partenaires** : agences de l'eau, État, chambre d'agriculture, agence régionale de santé, IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture), GRAIE (Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau), universités, etc.

Au fil des années, la MAGE a capitalisé beaucoup de données, ce qui lui permet d'avoir une vision départementale étayée. Elle a acquis une **forte expérience** et des **compétences multiples** dans les domaines de l'eau :

- Procédés de traitement.
- Réseaux de collecte.
- Auto-surveillance.
- Métrologie.
- Pollutions.
- Réglementation.

Le SATESE

Ses missions d'assistance technique :

- **Audit et diagnostic** des ouvrages d'épuration (station et réseau).
- **Auto-surveillance** (validation réglementaire et aide à la mise en place de l'auto-surveillance).
- **Expertise indépendante**, contribution aux travaux de recherche nationaux sur les différents procédés animés par les organismes publics.
- **Prélèvements**, analyses d'eaux usées et boues.
- **Bilans de fonctionnement** 24h et bilans réglementaires.
- **Estimation de volumes de boue** des lagunes par bathymétries.
- **Accompagnement des collectivités** dans leurs projets (réseau, station, opération d'évacuation des boues).
- **Information et animation des réseaux** des exploitants et des élus.
- **Aide à la rédaction** des documents réglementaires (RPQS, règlement de service, convention de raccordement pour les effluents industriels, etc.)

Modalités d'intervention :

Définies en fonction de **l'éligibilité de la collectivité** (décret du 26/12/2007 selon le potentiel financier et la ruralité).

- **Collectivité éligible :**

Convention établie pour 4 ans.
Tarif : 0,55 €/habitant/an (plancher 250 €).

- **Collectivité non éligible** (champ concurrentiel) :

Contrat : tarif défini en fonction des prestations demandées et correspondant au coût du service.

Quelques chiffres sur 2015

- **168 collectivités** suivies par la MAGE (sur 190 potentielles).
- Représentant **361 installations** (sur 473 existantes).
- Près de **700 interventions** réalisées en moyenne par an.

Certifié ISO 9001 depuis 2006 : un gage de qualité et de fiabilité.

Le SATESE s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue, afin de :

- **Garantir la qualité** de ses prestations, du suivi de son matériel.
- **Satisfaire les attentes** des collectivités (indicateur de qualité des prestations).
- **Contribuer à la protection** de la ressource en eau.